



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

17. RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC QUIMPERLE COMMUNAUTE POUR L'ABONNEMENT A LA BASE ELECTRE

Exposé :

Pour commander des livres et alimenter en notices bibliographiques la base informatique commune, les bibliothèques du territoire utilisent la base de données Electre.

Son utilisation permet de prêter et de trouver l'ensemble des ouvrages acquis par la médiathèque avec un gain de temps pour le personnel.

L'abonnement annuel d'un montant de 6 534 € TTC est pris en charge par Quimperlé Communauté comprenant 6 accès simultanés et un forfait global de 6 500 notices. Il garantit par établissement, un accès à la base pour la préparation des commandes ainsi qu'un nombre limité de notices pouvant être récupérées.

La répartition est effectuée par Quimperlé communauté en fonction des besoins exprimés en cours d'année par l'ensemble des bibliothèques.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 15 juin 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.